



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins  
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux  
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

-----

**7BIS. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Etienne SERMON :  
"ANDENNE aide l'Ukraine"**

Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal, interpelle le Collège communal comme suit :

*"Comme promis lors du Conseil communal du 7 mars dernier, je me permets d'intervenir à nouveau sur les actions que la Ville d'ANDENNE a entreprises ou compte entreprendre face aux tragédies qui ravagent l'Ukraine depuis l'invasion militaire russe déclenchée le 24 février dernier, contre cette démocratie européenne.*

*Nous ne pouvons rester insensibles à ce drame. Des milliers de civils abattus à MARIROUPOL, à BOUTCHA, ... le concept de « crime contre l'humanité » est avancé par des analystes. Immanquablement, le Tribunal pénal international (TPI) devra un jour ou l'autre se pencher sur ces exactions.*

*L'Ukraine d'aujourd'hui est l'endroit où se joue l'avenir de nos libertés. La présidente de la Commission européenne, Ursula VON DER LEYEN, était en Ukraine ce vendredi 8 avril afin « d'ouvrir la marche de l'Ukraine vers l'avenir européen ».*

*De nombreux citoyens andennais sont conscients de l'enjeu que l'Est de l'Europe représente et se sont d'ores et déjà mobilisés (accueil de réfugiés, organisation de dons pour l'Ukraine, ...). Qu'ils en soient vivement remerciés. Leur sens civique les honore et fait battre le coeur de notre démocratie.*

*Selon le Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, 200.000 Ukrainiens (dont une majorité de femmes et d'enfants) fuyant les bombes, pourraient venir se réfugier dans notre pays.*

*Le Collège communal peut-il dresser un bilan général de la situation à ANDENNE (nombre de réfugiés arrivés dans notre Commune, organisation de l'accueil, ...) ? Pouvez-vous nous détailler tout ce que la Ville d'ANDENNE a mis en place pour aider ces Ukrainiens (logements mis à disposition, aide à l'apprentissage de la langue, aide pour trouver un emploi, aide à l'intégration pour soutenir ces personnes qui ont vécu des drames et ont dû tout abandonner du jour au lendemain, ...) ? Comment l'Europe, le niveau fédéral, la Région et la Province peuvent-ils aider des municipalités comme la nôtre ? Fédérer les énergies des différents niveaux de pouvoir semble être la meilleure façon d'agir. Quid du revenu d'intégration sociale (RIS) qui doit normalement faire l'objet d'un remboursement majoré de 135 % durant les quatre premiers mois et de 125 % par la suite ? Qu'en est-il des subsides spécifiques pour les C.P.A.S. qui sont également prévus afin de recruter du personnel, faire appel à des traducteurs, ... ?*

*Merci pour vos réponses."*

\*\*\*

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du C.P.A.S. en charge des Affaires sociales, des Seniors et de la Personne moins valide au sein du Collège communal, répond textuellement comme suit :

*"Monsieur SERMON, au niveau FEDASIL, je vous ai dit et j'ai commencé par dire "inhumain"... Je pense que mon terme veut tout dire... En ce qui concerne l'aide apportée aux familles, vous devez savoir qu'à ANDENNE, lorsque les personnes viennent introduire leur demande de RIS, nous proposons à la famille qui est accueillie et la famille accueillante qu'une convention soit signée. Cette convention dit quoi ? Elle dit que la personne qui est hébergée accepte de rétrocéder 20% du RIS à la personne qui l'héberge. Toutes ces personnes ont accepté ces conditions liées au coût de la vie (nourriture, électricité, eau, ...)... Chez nous, ce système fonctionne comme cela : il y a 20 % qui est rétrocédé à partir du RIS de la personne vers l'hébergeur et l'hébergé reçoit 80% de son RIS.*

*Concernant les bâtiments, je vais laisser la parole à Monsieur le Bourgmestre qui va vous éclairer en ce qui concerne la maison ABSIL ainsi que d'autres bâtiments communaux. Vous devez savoir par ailleurs que nous disposons d'une ILA et qu'elle est complète. Il faut savoir aussi que nous accueillons des réfugiés d'autres pays mais pour l'instant, c'est complet."*

Monsieur le Bourgmestre prend ensuite la parole et s'exprime comme suit :

*"Ce que je souhaitais répondre vis-à-vis de Monsieur SERMON, c'est tout d'abord que par rapport à ce volet un peu décourageant pour les communes résultant de cette inorganisation essentiellement fédérale, l'Union des Villes et Communes est intervenue effectivement de son côté pour demander un peu plus d'efficacité. Ce sont les communes qui sont concernées, pas seulement les Bourgmestres, mais on partage votre étonnement.*

*En ce qui concerne les conventions, comme Madame CRUSPIN l'a dit, c'est très bien.. Le RIS qui est accordé à toutes ces personnes est partagé suivant une clé de répartition avec les personnes qui les hébergent de façon à ce que celles-ci n'aient pas de surcoût : cette situation est tout à fait logique et se fait partout. D'ailleurs, elle a été suggérée également par l'Union des Villes et Communes à l'ensemble des communes affiliées.*

*D'autre part, vis-à-vis des animaux qui devraient être vaccinés contre la rage comme l'a évoqué Madame la Conseillère TARPATAKI, c'est un point que j'entendais pour la première fois et il n'est absolument pas négligeable.*

*Pour terminer, en ce qui concerne les maisons inoccupées, celles-ci ne sont pas habitables parce qu'elles sont insalubres. Actuellement, vis-à-vis des immeubles insalubres, nous avons une politique sévère qui empêche que des biens dangereux en termes d'électricité, d'absence de confort, de problèmes, soient occupés : c'est une règle qui s'applique à tout le monde.*

*Je ne vais pas commencer à accepter que des personnes sur le territoire andennais, avant l'affaire ukrainienne, pourraient se voir interdire de rester dans un immeuble puissent voir ces mêmes immeubles insalubres être occupés par des personnes étrangères qui vivent un drame. Il faut accepter de loger les gens dans la dignité et dans des immeubles qui sont corrects. Cela vaut pour les Ukrainiens mais aussi pour nos nationaux et les autres réfugiés politiques d'autres parties du monde.*

*Nous reconnaissons que certains réfugiés - je pense à des Afghans et des Syriens - n'ont pas hésité à dire qu'il y avait un accueil pour certains réfugiés qui pouvaient être plus facile à accepter par la population au détriment d'autres réfugiés venant d'autres régions d'Asie mineure. "L'on marche sur des oeufs" vis-à-vis de tous les réfugiés d'où qu'ils viennent. Evidemment, il y a une proximité européenne mais en même temps nous devons être très attentifs à la sensibilité des personnes qui, au quotidien, vivent des difficultés très sérieuses dans notre population. Solidarité : oui mais dans tout ce qui est raisonnable et doit le rester."*

Monsieur Etienne SERMON, précité, réagit comme suit :

*"Merci beaucoup à Madame la Présidente du CPAS et Monsieur le Bourgmestre pour leur réponse.*

*Monsieur le Bourgmestre, je vous rejoins totalement lorsque vous dites qu'il faut accueillir des gens avec dignité... Il est pour moi inconcevable d'accueillir des gens dans des bâtiments insalubres surtout lorsqu'ils viennent de vivre un traumatisme tel que les Ukrainiens le vivent, c'est une évidence. Ceci étant dit, je souhaiterais avoir la liste de tous les bâtiments communaux. J'ai évoqué la situation de la maison ABSIL et je ne suis pas certain que cette maison soit insalubre... Mais peut être que je n'ai pas tous les éléments en ma connaissance... Bref, si je pouvais avoir un listing de tous les bâtiments communaux et de leur état, j'en serai ravi. Je vous remercie."*

Monsieur Vincent SAMPAOLI répond brièvement comme suit :

*"J'ai effectué la visite de la maison ABSIL avec le Directeur technique faisant fonction et le Directeur technique de l'époque (Monsieur MARTIN) et la conclusion était qu'il était impossible, sauf en faisant des frais exorbitants, de la remettre en ordre. En concertation avec Madame CRUSPIN et le Collège communal, on pensait par ailleurs y développer un projet... On n'a pas su."*

Monsieur Etienne SERMON conclut comme suit :

*"Merci pour ces précisions Monsieur le Premier Echevin."*

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,**

**Le Président,**

**(s) Ronald GOSSIAUX**

**(s) Philippe RASQUIN**

**Le Directeur général,**

**Pour extrait conforme,**

**Le Bourgmestre,**

**Ronald GOSSIAUX**



**Claude EERDEKENS**